

Le testament radio-télévisé de M. Schlumpf

Monsieur Schlumpf est homme de parole. Il avait promis de livrer, encore "de son vivant fédéral", son projet de loi sur la radio et la télévision. Chose promise, chose faite.

Et bien faite dans le sens de l'Union démocratique du centre. De toute évidence, M. Schlumpf a cravaché pour pouvoir coller l'étiquette gouvernementale sur un produit qui corresponde aux vœux de son propre parti. Et tant pis pour les 25 (demi-) cantons, les 6 autres partis nationaux, les 8 organisations économiques et les 84 associations et institutions diverses travaillant dans ou avec les médias, qui ont participé à la vaste procédure de consultation organisée l'an dernier! Leurs réponses, souvent circonstanciées et nuancées malgré la rigidité du questionnaire imposé, n'auront finalement compté que dans la mesure où elles recoupaient les positions de l'UDC.

Connaissant les connexions étroites qui existent entre l'UDC alémanique et le Club Hofer, on imagine que le projet de loi fédérale sur la radio et la télévision (LFRTV) ne se fonde pas sur la notion de service public. Certes, il reconnaît à la SSR une position spéciale, mais non une situation privilégiée correspondant aux contraintes qu'elle doit respecter: service au niveau de la Suisse comme de chacune des régions linguistiques, pluralisme, contribution à l'information aussi bien qu'au divertissement, etc.

Au travers de l'exemple symptomatique de la taxe de redevance (voir en page 2), se pose la question de l'utilité des procédures de consultation, organisées à la cadence de vingt à trente par an au plan fédéral. Ces vastes "landsgemeinde par voie de correspondance", obligatoires en

matière de politique économique et devenues usuelles dans les autres domaines de la compétence fédérale, font l'objet d'un dépouillement attentif certes, mais nécessairement sélectif. Et même quand les instances consultées le sont à l'aide d'un questionnaire plus facile à exploiter que des remarques générales, l'administration chargée du dépouillement, après avoir établi de belles récapitulations, passe à la rédaction du projet voulu par l'autorité politique, c'est-à-dire par le chef du département ou du dicastère concerné. Par la suite, le collège gouvernemental donne son aval, après d'éventuelles retouches mineures, - en vertu du vieux système "touche pas à mon projet, je laisserai passer le tien".

A ce taux-là, les projets de loi peuvent, comme disent les communiqués, reprendre toutes les grandes lignes des textes mis en consultation. Et voilà pourquoi la SSR devra partager le produit de la redevance avec des concurrents qui n'auront pas la même mission qu'elle; voilà pourquoi le parrainage des émissions non politiques va se généraliser avec la bénédiction légale; pourquoi la quatrième chaîne de télévision va devoir partager ses ondes entre plusieurs diffuseurs, dont la SSR, selon des modalités qui restent à préciser.

Et voilà pourquoi les autres testaments mass-médiatiques de Léon Schlumpf, tels l'Arrêté sur la radiodiffusion par satellite ou la nouvelle concession octroyée à la SSR, resteront valables quelques années seulement. A moins que la future loi sur la radio-TV connaisse le même sort que la première mouture de l'article constitutionnel 55^{bis} sur lequel elle se fonde.

Ainsi que le veut la tradition, trois hauts fonctionnaires fédéraux ont livré des contributions rédactionnelles au numéro spécial de l'AGEFI publié à l'occasion de la 74^e journée des banquiers suisses. Il s'agit du directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, du directeur suppléant de l'OFIAMT et d'un chef de division de l'Office fédéral du commerce extérieur.

La Tribune de Genève "fait la foire" à Annecy. Cette participation d'un journal suisse à la Foire savoyarde est une première.

ECHOS DES MEDIAS

L'Union genevoise des éditeurs de journaux, association de quatre quotidiens et de deux agences de publicité, sort une plaquette pour son cinquantième anniversaire. On y apprend, entre autres renseignements intéressants, qu'une demande d'adhésion de la Voix ouvrière (alors quotidienne) avait été repoussée en 1948, parce que l'Union romande des journaux refusait d'admettre l'organe du Parti du travail dans ses rangs.

La NZZ développe sa page météo, sans toutefois aller jusqu'à la couleur. Le quotidien zurichois publie désormais les bulletins de la pollution de l'air à Zürich, Genève et Bâle.

Le testament radio-télévisé de M. Schlumpf

Fonds publics et services privés

■ (y) Le projet de loi radio-TV présenté par Léon Schlumpf en guise de "testament médiatique" (voir également en page une), contient dans certains domaines les dispositions les plus défavorables possibles pour la SSR.

Voyons le cas de la redevance de réception radio-TV et de sa répartition, qui va présentement à la SSR et aux PTT à raison de 70% et de 30%. L'avant-projet de juillet 1986 prévoyait un "fractionnement" du produit de la redevance, dont devaient pouvoir bénéficier également les diffuseurs privés travaillant à l'échelle locale ou régionale, sur un marché relativement peu peuplé et donc moins intéressant pour les publicitaires.

Cette idée d'un "splitting" des quelque 610 millions de taxes de concession (au tarif d'avant le 1^{er} de ce mois) n'a reçu l'approbation que d'un seul parti (l'UDC bien sûr), d'une seule grande organisation économique (la centrale patronale), des bénéficiaires potentiels de la manne à répartir (radios locales et télévisions pri-

vées), ainsi que de toute une série d'associations pas précisément progressistes (banquiers, Redressement national, Club Hofer et son homologue romande, la Fédération des auditeurs et téléspectateurs).

Fort de ces appuis, et du mol soutien d'une dizaine de cantons (dont tous les romands sauf Neuchâtel), le Département de M. Schlumpf a proposé au Conseil fédéral d'en rester au partage envisagé du produit de la redevance radio-TV.

Si les Chambres suivent, une proportion pour l'instant difficile à évaluer de cette redevance ira donc améliorer les comptes d'exploitation de diffuseurs privés. Cela ne suffira sans doute pas à garantir la survie de radios locales dans les régions périphériques, ni même de télévisions privées dans les plus grandes agglomérations; mais cette répartition contribuera à serrer un peu la vis à la SSR. Cet effet suffit aux yeux de certains à justifier une mesure qui, dans la pratique, risque bien de ne pas remplir les espoirs mis en elle.

AUX MARCHES DU PALAIS

Environnement et fédéralisme

■ (mam) La campagne électorale est souvent l'occasion pour la majorité sortante de répéter que la Suisse s'est dotée ces dernières années d'une des législations les plus modernes du monde en matière de protection de l'environnement. Dont acte. Mais qu'en est-il de l'application des mesures par les cantons?

DP (849) avait signalé au début de l'année la sortie d'une étude sur les pratiques cantonales en matière d'économies d'énergie. Le constat révélait des disparités considérables.

On retrouve en gros le même diagnostic dans la réponse du Conseil fédéral à une interpellation déposée par le radical thurgovien Ernst Mühleman et cosignée par une quarantaine de conseillers nationaux de tous bords. "L'exécution rapide des lois et ordonnances par les cantons et les communes constitue la plus grande difficulté", écrit le gouvernement, qui cons-

tate que tous les cantons ne disposent pas des mêmes infrastructures ni des mêmes moyens en personnel. Dans certains d'entre eux, "tout restait encore à faire" au moment de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection de l'air, il a donc fallu commencer par "trouver des spécialistes compétents et les initier à leur lourde tâche".

Le Conseil fédéral ne peut naturellement pas mentionner un autre frein – d'ordre politique celui-là – à l'exécution rapide des mesures: les résistances des cantons où la prise de conscience écologique en est encore à son stade embryonnaire.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement promet de développer les échanges d'expérience et d'informations entre Confédération et cantons et de communiquer au Parlement l'état d'avancement des travaux d'exécution dans le cadre du rapport de gestion... en admettant que les députés se donnent la peine de le lire.

Portez armes, reposez armes

■ (ag) L'UDC propose une refonte des Départements fédéraux et, partant de l'idée que les diplomates et les militaires ont un but commun "assurer l'indépendance nationale", suggère de faire de la Défense et des Affaires étrangères deux services d'un Département "roulez-tambours-autour-du-tapis-vert".

Le raisonnement est obtus. A se demander si ce parti est digne d'être promu encore en classe gouvernementale.

Le point de départ est une appréciation administrative. La protection de l'environnement est une tâche lourde, donc il faut en faire un département à part entière et, comme une des sept cases doit préalablement être libérée, surgit l'idée simpliste de fusionner Relations extérieures et Militaire où il y aurait "moins à faire". Ainsi le travail administratif devient le critère du poids et de la responsabilité politique.

A l'heure de la redistribution des cartes nucléaires, à l'heure d'un désarmement partiel qui concerne d'abord l'Europe, à l'heure de l'endettement du tiers monde et de la détresse de centaines de millions d'hommes, à l'heure de l'Europe, ces grands dossiers, qui vont impliquer pour la Suisse des choix historiques, sont jugés peu de chose: un seul magistrat fera bien l'affaire à lui tout seul. Le militarisme n'est pas une des caractéristiques de DP. Mais il faut s'étonner – et J.D. Delley l'a fait dans nos colonnes – qu'on considère le DMF comme un département strapontin. Il est pourtant de tous le plus budgétivore. Et les milliards mis en jeu intéressent au premier chef tout un lobby industriel. L'armée a sa structure propre, sa prétention à la compétence professionnelle. Il importe donc qu'un interlocuteur civil, un magistrat doué de pouvoir et d'autorité s'impose aussi bien à l'état-major qu'aux fabricants d'armes.

Mais surtout – et la proposition UDC est, dans sa balourdise, révélatrice d'un état d'esprit général – la Suisse mesure mal l'enjeu européen.

Le rapport du Conseil fédéral sur les relations futures de la Suisse avec le grand marché unique de l'Europe des douze a été confié au département de l'Economie. C'est dans la tradition. L'Europe a

toujours été perçue en termes de libre-échange. Mais cette approche a épuisé une grande partie de ses possibilités. En 1972, nous avons obtenu l'abolition des barrières douanières pour les produits industriels (demeure, il est vrai, et cela fera problème, la TVA). Quant à l'agriculture, elle produit à des prix de 40% supérieurs à ceux de la Communauté; elle doit durablement être mise à l'abri de la libre concurrence. L'approche économique a donc ses limites étroites. L'Europe pourtant nous remet plus profondément en cause.

Nous avons à prouver notre capacité de collaborer dans les domaines les plus divers: la recherche, la culture, la protection de l'environnement, les transports, la monnaie, les relations régionales, etc...

Dans d'autres secteurs nous aurons à reviser notre égoïsme: absence d'entraide dans la lutte contre la fraude fiscale, fiscalité quasi déloyale, d'un point de vue communautaire, pour certains types de sociétés, aide internationale en faveur du tiers monde encore insuffisante.

En un mot, si nous prenons l'Europe au sérieux, tous les départements seront intéressés.

Qui coordonnera cet examen général préalable à toute négociation avec l'Europe? Pratiquement l'ensemble du collège est concerné. Ce pourrait donc être une tâche présidentielle. Mais le turnus annuel coupe toute continuité. La responsabilité coordinatrice devrait incomber au ministre des Affaires extérieures. Vouloir affaiblir son rôle, c'est, d'emblée, faire un préchoix et vouloir ne négocier avec l'Europe que nos intérêts mercantiles.

Les partisans du "moins d'Etat" aiment à dire que l'Etat doit d'abord assumer pleinement ses devoirs fondamentaux: sécurité, justice, relations étrangères, défense. Curieux de voir des partisans de cette thèse considérer comme "petit boulot" deux de ces tâches fondamentales.

Certes il s'agit d'une proposition pré-électorale, destinée, dans la démagogie environnementaliste ambiante, à se faire remarquer: créons le département de l'environnement! Quitte à laisser passer, sous notre nez, le train de l'Europe.

Encore une prise de tabac

■ (réd) Les calculs d'un indice des prix sans tabac (DP 877) auraient mérité un commentaire plus poussé. Car si l'écart actuel est faible (- 0,05% – et non pas 0,5% comme une coquille dans le titre nous l'a fait écrire), on comprend mal l'intérêt de la Communauté européenne pour la mise sur pied d'un indice sans tabac afin d'éviter une poussée inflationniste, en cas de hausse destinée à freiner le tabagisme. On devrait présenter les choses de la manière suivante. Si, en Suisse, le prix du tabac doublait par rapport à juin 1987, les autres prix restant constants, l'indice du tabac serait de 238 et l'indice général passerait à 110,10.

L'augmentation de l'indice des prix serait donc de 0,54% (sans coquille de virgule, cette fois).

A supposer que l'ensemble de la masse salariale soit indexée sur le nouvel indice – masse de 140 milliards – elle devrait être augmentée de 756 millions. Or 756 millions de salaires, ce n'est pas quasi rien!

La paix au bout du fil

■ En réponse à une question ordinaire d'Yvette Jaggi, le Conseil fédéral annonce que la prochaine édition des annuaires téléphoniques contiendra les indications utiles pour les abonnés qui désirent échapper aux appels des vendeurs par téléphone. Le premier postulat demandant la création d'une liste du refus avait été déposé en 81.

Portrait de groupes

■ (jd) 1988 sera une année décisive pour la politique suisse de l'énergie: débats et décisions sur les scénarios nucléaires commandés par le Conseil fédéral à la suite de Tchernobyl, sur le projet du nouvel article constitutionnel et sur les deux initiatives populaires récemment déposées (mo-

ratoire nucléaire de dix ans et abandon du nucléaire).

Une raison suffisante pour rappeler l'identité des principaux acteurs de l'économie électrique, quelques sociétés qui dominent le marché et deux douzaines de personnalités qui pèsent lourd dans les décisions éner-

6 sociétés - 98% du marché

Les Forces motrices du nord-est (NOK) sont propriété des cantons de Zurich, Argovie, St-Gall, Appenzell, Thurgovie, Schaffhouse, Glaris et Zoug. Elles livrent 12 milliards de kWh, presque 30% de la consommation suisse. Production propre: 41% dont 36% dans les centrales nucléaires de Beznau I et II. Participation de 25% à la centrale de Gösgen.

Bénéfice net: 21,5 millions de francs.

Les Forces motrices bernoises (FMB) appartiennent à l'Etat, aux communes et à la Banque cantonale bernoise, ainsi qu'au canton du Jura. Elles livrent 8,5 milliards de kWh, soit 20% de la consommation suisse; plus de la moitié provient du nucléaire (Mühleberg, Fessenheim et Bugey). Participation à la Grande-Dixence (60%).

Bénéfice net: 8,4 millions de francs.

La Société d'électricité de Laufenburg (EGL) est une filiale d'Elektrowatt (Crédit suisse). Elle distribue 14 milliards de kWh dont la moitié est exportée, soit 40% du total des exportations suisses. EGL joue le rôle de centrale européenne de distribution: depuis 1960, c'est à Laufenburg que le réseau suisse est connecté au réseau européen.

Bénéfice net: 9,5 millions de francs.

Aar-Tessin Société anonyme pour l'électricité (ATEL) appartient à Motor-Colombus (45%), à la chimie bâloise (8%), au canton de Soleure (8,7%). La société d'Oltén distribue 15 milliards de kWh dont la moitié est exportée et 40%... importés. Dans son conseil d'administration on trouve les conseillers nationaux Eng, Hunziker, Josef Ziegler et deux conseillers d'Etat soleurois. Participations à Gösgen (35%) et Leibstadt (21,5%).

Bénéfice net: 19,5 millions de francs.

Les Entreprises électriques de la ville de Zurich (EWZ), entreprise communale dépendant directement de l'exécutif, couvrent 10% de la consommation suisse (4,2 milliards de kWh). Participation nucléaire en Suisse et en France (30% de l'électricité livrée).

Bénéfice net: 40 millions de francs.

Les Forces motrices de la Suisse centrale (CKW) appartiennent à Elektrowatt (40%), aux cantons de la Suisse centrale (12%), à Motor-Colombus (4%). 3,5 milliards de kWh dont 55% d'origine nucléaire.

Bénéfice net: 10 millions de francs.

Les CFF comptent également parmi les grands: ils produisent en grande partie eux-mêmes le courant dont ils ont besoin (1,6 milliards de kWh).

L'Energie de l'Ouest-Suisse (EOS) à Lausanne est de stature plus modeste. Aux mains des services industriels de Lausanne, de ceux de Genève et de diverses entreprises d'électricité de Suisse romande, EOS couvre 1,2% de la consommation suisse.

Bénéfice net: 19,5 millions de francs.

gétiques. Le *Tages Anzeiger Magazin* a fait les présentations, dans son numéro du 26 septembre dernier.

Pour mémoire: la production et la distribution d'électricité n'ont pas été développées d'abord pour le confort domestique mais bien pour répondre à la soif énergétique de l'industrie. Un développement qui a nécessité l'apport de capitaux importants, d'où la présence décisive des banques dans ce secteur. Ainsi des trois grandes banques qui sont chacune branchées sur l'électricité.

Les banques sont au courant

En 1885 la Deutsche Bank, AEG, le Crédit suisse et d'autres banques fondent Elektrowatt; AEG se retire en 1918, et en 1946 l'entreprise prend le nom d'Elektrowatt. Un géant qui détient des participations dans de nombreux secteurs: Göhner, entreprise générale de construction; Cerberus (technique de sécurité); Kummler et Matter (installations électriques); Prontophot (automates photographiques). Elektrowatt conçoit et dirige la construction d'équipements hydroélectriques et prend des participations dans des centrales de production (Mauvoisin, Mattmark, Misoix notamment) et des sociétés de production et de distribution (Société d'électricité du Laufenburg 61%, Forces motrices de la Suisse centrale 40%). Par le biais de sociétés qu'elle contrôle, Elektrowatt détient 11% du capital des centrales nucléaires helvétiques. Le Crédit suisse contrôle la majorité des actions d'Elektrowatt; son PDG Rainer E. Gut est donc à la tête du géant de l'électricité et des Forces motrices de la Suisse centrale.

Histoire très semblable pour le cousin Motor Columbus. Créé en 1898 par Brown Boveri, une banque allemande et la banque Leu, Motor S.A. fusionne en 1923 avec Columbus S.A. Depuis 1979, c'est l'Union de banques suisses qui donne le ton, c'est pourquoi l'on trouve son président Niklaus Senn au conseil d'administration où il côtoie les conseillers nationaux Christophe Blocher, Paul Eisenring et Bruno Hunziker. Motor Columbus tire 75% de ses bénéfices du secteur énergétique; le joyau de ses participations: 45% du capital de Aar-Tessin, l'un des ba-

rons de la production et de la distribution électrique; mais aussi 7% du parc nucléaire helvétique. Grâce à sa filiale Mobag elle est présente sur le marché de la construction; elle s'est également spécialisée dans les études d'impact exigées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement. La Société de banques suisses n'est pas en reste: elle possède la société Indelec, créée en 1896 par Siemens et des banques allemandes, autrichiennes et suisses, et Suisselectra, société suisse pour l'électricité et le transport.

Les barons du kWh

Sur le marché de l'électricité, la concurrence est inconnue; le territoire est réparti entre les sociétés productrices-distributrices qui détiennent un monopole, chacune dans sa zone. 98% de la consommation annuelle (en 1986, 42 milliards de kWh) sont livrés par 463 entreprises regroupées au sein de l'USCE (Union suisse des centrales d'électricité). Mais derrière cette apparente multiplicité se cachent les six grands de l'électricité (voir encadré page ci-contre) qui couvrent 93% des besoins du pays; chiffre d'affaire annuel: environ 5 milliards de francs.

On constate que ces géants entretiennent des rapports étroits entre eux, aussi bien techniques que financiers et personnels.

Ainsi en 1973, EGL, EWZ, CKW et les CFF créent la Société anonyme de participation à l'énergie nucléaire (AKEB) fortement contrôlée par Elektrowatt (EGL, CKW). AKEB tire annuellement 2,1 milliards de kWh de la centrale nucléaire de Bugey (France) – participation de 17,5% – et obtiendra 1,3 milliard de kWh de Cattenom (France) lorsque cette centrale sera opérationnelle. NOK, FMB et EOS ont également constitué une société de participation nucléaire (KBG) qui s'est assurée une puissance de 550 Mégawatts dans la centrale de Cattenom.

Ces différentes participations en France signifient que, dès 1990, l'économie électrique suisse disposera d'une puissance de 1600 Mégawatts soit près de deux fois la puissance prévue à Kaiseraugst.

L'Union suisse des centrales électri-

Qui consomme quoi

Répartition de la consommation globale:

lumière 8%, force 42%, chaleur 50%.

Les ménages sont responsables de 28% de la consommation. Le solde représente en grande partie les besoins de l'économie.

A titre d'exemple, les principaux dévoreurs d'électricité (consommation suisse totale: 42 milliards de kWh)

– industrie de l'aluminium: près de 2 milliards de kWh

– chimie: 2,2 milliards

– métallurgie, machines et appareils: 5 milliards

– textile et habillement: 1,2 milliard

– papier: 1,4 milliard.

La consommation des banques, des assurances et des autres entreprises de services n'est pas relevée et publiée de manière séparée.

Mais le principal consommateur reste l'économie électrique elle-même: 4 milliards de kWh pour le pompage-turbinage, les pertes de transport et de distribution et surtout 10 milliards de kWh pour l'exportation, une activité très lucrative qui consiste à importer du courant nucléaire français bon marché pour turbiner l'eau dans les retenues de montagne et produire de l'énergie de pointe pour l'exportation à des prix élevés. Le motif majeur qui conduit les entreprises électriques à s'intéresser à nouveau aux dernières possibilités hydrauliques dans les Alpes.

ques (USCE) détermine la politique de l'électricité; elle publie régulièrement des rapports sur les besoins futurs du pays et constitue l'interlocuteur privilégié du Conseil fédéral. Le fait que 80% du capital des entreprises membres de l'USCE soient en main des collectivités publiques n'a guère d'influence sur cette politique. Pourtant, 149 des 169 conseillers d'Etat que compte la Suisse siègent dans les conseils d'administration de 48 sociétés d'électricité. Parfois ils y font de la figuration: ainsi René Bärtschi, conseiller d'Etat bernois responsable de l'énergie et administrateur des FMB, a dû constater que le gouvernement cantonal n'avait pas été informé de la prise de participation des FMB à la centrale française de Cattenom. Ou ils adhèrent pleinement aux objectifs des sociétés productrices: ainsi la majorité des cantons a refusé l'idée d'une loi fédérale sur l'électricité destinée à promouvoir les économies, utilisant des arguments identiques à ceux des producteurs. Les cantons sont en effet directement intéressés à la consommation d'électricité: par le biais des bénéfices des sociétés productrices et distributrices, des impôts et des droits d'eau, ce ne sont pas moins de 300 millions de francs qui tombent annuellement dans les caisses publiques. Difficile dans ces conditions de promouvoir avec conviction un

usage ménager de l'électricité.

L'Association électrotechnique suisse (SEV) regroupe à peu de chose près les mêmes membres que l'USCE. Les deux organisations publient un bulletin commun qui fait fonction d'organe officiel des Offices fédéraux de l'énergie et de l'économie hydraulique. Le Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications publie d'ailleurs dans ce bulletin la statistique annuelle de l'électricité. A la même adresse que la SEV on trouve l'Inspectorat fédéral du courant fort, un service fédéral qui examine les requêtes et attribue les autorisations de construction et d'exploitation des installations de transport du courant demandées par les membres de l'USCE (propriétaires) et de la SEV (constructeurs). L'économie électrique entretient des liens étroits avec les milieux industriels, clients privilégiés (voir ci-dessus).

Au service de l'économie

Les consommateurs industriels défendent leurs intérêts – électricité abondante et bon marché – au sein de l'Association suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et de l'économie (EKV) qui regroupe 500 entreprises environ, présidée par le directeur de Lonza (Alusuisse).

(suite au verso)

Portrait de groupes (suite)

Cette association élabore et transmet au Département fédéral de l'énergie les statistiques annuelles de la consommation électrique de l'économie. Son président et deux de ses membres représentent la Suisse à l'Agence internationale de l'énergie à Paris. Son président est membre de la commission fédérale de l'énergie et on trouve des membres de l'association dans la commission fédérale de l'économie hydraulique et dans la commission fédérale pour les exportations d'électricité.

On retrouve les gros consommateurs dans le Forum suisse de l'énergie, où ils côtoient des experts scientifiques et des politiciens. Créée en 1973 pour promouvoir l'indépendance énergétique du pays, cette association est présidée par Bruno Hunziker, conseiller national et président du parti radical suisse (Atel, Motor Columbus notamment); en fait il s'agit d'un forum de l'électricité financé en majeure partie par l'économie électrique, qui fournit aux autorités fédérales et cantonales les "informations utiles à la prise de décision".

Il développe une activité importante de propagande en diffusant un service de presse très bien repris par les journaux et la radio: "Afin de faciliter le travail des professionnels de l'information".

Fatalisme et responsabilités

■ (mam) Les crues d'août dans la région d'Uri et celles qu'a connues la Suisse romande semblent avoir réveillé en nous un certain nombre de peurs ancestrales: que faire face à la nature qui soudain se déchaîne? Les prises de position à chaud n'ont pas toujours fait montre de la sérénité nécessaire, même si la plupart des accusations contre l'effet aggravant de l'imperméabilisation des sols (par le béton, le bitume et les constructions) étaient fondées. On aurait pu y ajouter, par exemple, le tassement excessif des sols par les machines agricoles.

Dans une interview accordée à l'agence de presse BRRI et reprise dans nombre de quotidiens romands, Charles Lichtschlag, de l'Office fédéral de l'économie des eaux, relevait que les écologistes s'opposaient trop souvent à tout projet d'endiguement, ce qui rendait son travail difficile. Il précisait toutefois que les inondations d'Uri n'étaient pas la conséquence d'un mauvais entretien.

Nous avons cherché à en savoir un peu plus. Les personnes interrogées, tant au WWF qu'à l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage, reconnaissent que les catastrophes de l'été ne peuvent en aucun cas être attribuées à une seule cause. Il y a tout d'abord la périodicité des crues, séculaires et millénaires, contre laquelle nous sommes totalement impuissants. La tendance à privilégier l'endiguement des rivières plutôt que la protection naturelle par l'arborisation des berges? Chaque rivière est un cas particulier. Il arrive que l'endiguement soit indispensable. Par ailleurs, des expé-

riences de retour à la protection naturelle sont menées dans certains cantons, comme le Jura, où le service chargé des cours d'eau s'occupe également de protection de la nature, une connivence qui semble logique.

Les différents organismes fédéraux chargés de ces questions et les associations écologistes – qui ont toujours la possibilité de faire recours contre les projets – ont l'air de travailler en bonne harmonie. Tout ne va pas pourtant pour le mieux: l'Etat central manque de personnel et de moyens, mais également d'une base légale pour assurer un entretien des rivières à long terme, qui permettrait d'adoucir les effets des plus grosses catastrophes.

Qui fait quoi?

L'Office fédéral de la protection de l'environnement s'occupe de la pollution de l'eau et de l'air, du bruit, des décharges, de la pêche et des études d'impact.

L'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage s'occupe de la faune, de la flore, du paysage et du patrimoine bâti.

Dans la plupart des cas, spécialement pour les études d'impact, les deux offices travaillent de concert.

Ajoutons que la plupart des tâches de protection de la nature, et notamment l'entretien des rivières, sont de compétence cantonale et que les Offices fédéraux ne font que viser les projets et présenter les demandes de subventionnement à la Confédération.

Quand les sirènes se taisent

■ (cjp) Nul n'est censé ignorer les signaux d'alarme destinés à la population en temps de paix, puisque l'Office central de la défense vous donne, à l'avant-dernière page de votre annuaire téléphonique, leur signification et le comportement à adopter. Pour l'alarme eau: séquence de sons graves durant six minutes indiquant le danger d'inondation en aval des barrages, qui est une invitation à quitter immédiatement la zone dangereuse.

Alternative, périodique uranais non-conformiste, soulève dans son numéro 124 un problème intéressant. Le journal

affirme que, dans la nuit du 24 au 25 août, les sirènes d'alarme eau situées entre Hospental et Flüelen n'auraient de toute façon pas pu fonctionner parce que les lignes téléphoniques étaient rompues. Par conséquent, si en plus des inondations, un accident grave était survenu aux barrages de Lucendro ou de l'Alpe de Göschenen, une bonne part de la population uranaise aurait été engloutie sans avertissement.

L'affirmation d'*Alternative* pose la question de savoir si réellement le système d'alarme uranais est basé uniquement sur le réseau PTT et si cet état de fait existe dans d'autres régions.

Les bonnes mœurs et les autres

D'accord: mes connaissances en matière de races ne sont pas mon fort. Ni mon faible ! Dans mes bons jours, je parviens tout juste à distinguer un pygmée d'un Suédois...

Tout de même ! Voici quelques mois, on m'annonce l'arrivée dans l'une de mes classes de deux nouvelles: Mlle... appelons-la pour simplifier *Clara Goldstein*; et Mlle...disons *Angela Pietragrua*. Pas de doute: l'une juive et l'autre italienne. Et dès mon entrée en classe, je les repère au premier coup d'oeil: une grande blonde, le nez busqué, les yeux bleus: Clara Goldstein; une petite brune, les yeux noirs, le teint bronzé: Angela Pietragrua. Seulement voilà, il faut toujours se méfier du Bon Dieu, qui est un plaisant, à ses heures: la petite brune était Clara Goldstein et la grande blonde aux yeux bleus Angela Pietragrua! L'une comme l'autre, d'ailleurs, fort sympathiques.

A propos de mœurs (voir DP 876), comme chaque année, j'ai été passer l'été au Piémont. Rencontre de *Gina*, dix-sept ans, et de *Sophia*, dix-sept ou dix-huit ans. L'une comme l'autre munies d'un petit ami, qu'elles installaient à l'occasion dans leur lit. Et les parents de Gina (père avocat,

juif italien agnostique) n'y trouvent rien à redire - pas plus que les parents de Sophia (père pasteur protestant)... En d'autres termes, aucune incidence de la "religion" sur la "morale". C'était déjà la découverte des philosophes des Lumières, au XVIII^e siècle (Diderot, Voltaire, etc): des incroyants admirables; des incroyants authentiques salauds; des chrétiens admirables et des chrétiens indiscutablement des canailles. C'est ainsi. Faut-il s'en attrister ?

Pour en revenir encore une fois au livre d'Anne Dentan, *Entre Terre et Ciel* (Editions d'en bas), voici Maria Elena:

" Un jour [...] je fis tomber une assiette par terre; ça le mit en colère et il se mit à battre ma mère comme un fou (*c'est du père qu'il s'agit*) . Simplement parce qu'il avait commencé à me gronder et qu'elle lui avait répondu que ça ne valait vraiment pas la peine de me gronder pour une assiette. Il lui dit de me frapper, elle lui répondit que non.

– Frappe-la ou je te tue.

– Je ne toucherai pas à un cheveu de ma fille.

Alors elle me prit dans ses bras. Alors il la battit..."

(J'ai connu *chez nous*, voici trois ou quatre ans, une vieille femme à qui manquait l'un des pouces. "Pose ta main à plat sur la table, ou je tue ta fille" avait dit le mari. Elle avait posé sa main et il lui avait coupé le pouce d'un coup de hache... Aujourd'hui, la petite fille est devenue une jeune femme – et chose miraculeuse, elle a fort bien "tourné".)

Malheureusement, Maria de los Angeles a connu une enfance et une jeunesse si misérables qu'il ne semble pas qu'elle parviendra jamais...

"Sans aucun doute, écrit l'auteur, la violence est la toile de fond sur laquelle s'inscrivent ces quatre vies: Doña Elena est battue, Doña Otis est violée, Maria Elena vit l'assassinat de sa mère, Maria de los Angeles frôle la mort et reste mutilée." Et pourtant, trois d'entre elles ont pardonné. "Je pense que ce que Dieu fait pour nous a toujours un sens..." , conclut Doña Elena.

■ (jg) L'intelligence artificielle, soit la simulation du développement logique de l'esprit humain est un des secteurs de pointe de l'informatique.

C'est un domaine où Lothar Späth, ministre-président (CDU) du Bade-Würtemberg conduit une politique volontariste. Il vient d'implanter à Karlsruhe un centre de recherche en intelligence artificielle: il n'y aurait rien là que de banal, si *SI-Information*, la revue de la société suisse des informaticiens, ne redoutait de voir les rares spécialistes helvétiques succomber aux chants des sirènes badoises, en raison des excellentes conditions de travail et de salaire offertes. Le Bade-Würtemberg cherche à obtenir une "balance des cerveaux" positive: il faut que les chercheurs qui viennent sur les bords de la Forêt-Noire soient plus nombreux que ceux qui s'en vont.

INFORMATIQUE

L'Europe des cerveaux

Non loin de là, à Kaiserslautern, dans la Sarre, un Centre allemand pour l'intelligence artificielle va voir le jour en 88. Le financement sera assuré par le Gouvernement fédéral et par des entreprises, les salaires y seront sensiblement plus élevés que dans les universités.

A l'échelon européen, la politique de la CEE vise à favoriser l'émergence de quatre à cinq centres de haut niveau pour la recherche dans ces nouveaux secteurs. L'un sera en Allemagne, un autre à Ispra en Italie, et les derniers sans doute au Bénélux, en Angleterre et en France.

Il y a vingt ans, l'exode des cerveaux se faisait de l'Europe vers les USA. Aujourd'hui, la compétition a lieu entre les Etats, voire entre les régions européennes. Karlsruhe, Kaiserslautern, Ispra... l'impression géographique d'une Suisse contournée, isolée. Voilà un nouveau défi pour la politique de la recherche dans notre pays. Sera-t-il relevé?

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delleil

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille

Jean-Pierre Bossy

André Gavillet

Jacques Guyaz

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Point de vue:

JeanLouis Cornuz

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

■ (cfr) La Suisse connaît au moins autant de systèmes électoraux qu'il y a de cantons.

Après avoir lu la brochure de Christian Moser, publiée sous les auspices du Centre de recherches sur la politique suisse de l'Université de Berne (*), il devient très difficile de dire lequel serait le système idéal. Par exemple, le nombre de membres d'un Grand conseil: il peut être fixe ou proportionnel à la population du canton, il varie de 58 à 200 et si un député d'Appenzell Rhodes-externes représente 72 citoyens, son collègue zurichois a besoin de 3959 électeurs. Le reste est à

SYSTEMES ELECTORAUX Diversités

l'avenant: critères de découpage en arrondissements électoraux, répartition des mandats, cumul, apparentements, proportionnelle, majoritaire, etc. Même la manière de donner sa voix n'est pas unifiée: les cantons à Landsgemeinde ne sont pas les seuls où l'on vote à main levée, quelques arrondissements d'Uri et des Grisons connaissent encore ce système.

A relever que le fameux quorum, si critiqué par les petits partis, est une spécialité romande. Il est fixé à 5% dans le canton de Vaud, 7% à Genève, 7,5% à Fribourg, 8% en Valais et 10% à Neuchâtel. Fribourg a même connu une barre placée à 15%, afin d'éviter que les socialistes n'entrent au parlement cantonal. Cette disposition a été cassée par le Tribunal fédéral il y a une trentaine d'années. Ailleurs en Suisse, et particulièrement dans le Jura, le quorum est inconnu pour l'élection du Grand conseil.

Ecrite en allemand, la brochure contient toutefois suffisamment d'indications en français pour en permettre l'étude sans trop de difficultés. Utile à tous ceux qui veulent se pencher sur la diversité politique de notre pays.

(*) Christian Moser, *Aspekte des Wahlrechtes in den Kantonen*, Berne, 1987.

Les méandres du Flon

■ (ag) J'avais l'intention de laisser reposer le dossier sur l'aménagement de la Vallée du Flon. Les choses semblaient repartir. La Municipalité annonçait un concours d'idées largement ouvert quant à son programme. Ayant réuni, en janvier, tous ceux qui s'étaient engagés dans le débat, elle pouvait constater un large consensus sur cette marche à suivre. Les intentions et les tendances (sur l'introduction de logements, la circulation, la gare avancée, la densification du site), au lieu d'être verbales, seraient jugées sur plan et publiquement. Mieux encore, la Municipalité annonçait qu'elle était décidée à tenir un rythme soutenu. La société L-O ayant fait savoir que deux aménagements modestes allaient être mis à l'enquête, il était déclaré que le permis de construire serait refusé. C'était une manière d'enclencher le compteur, puisque, dans cette situation, la loi impose des délais stricts pour faire légaliser un nouveau plan d'extension. On était donc reparti. Un préavis municipal était déposé pour obtenir le crédit nécessaire à l'organisation du concours.

Le L-O, brouille-flon

En janvier le L-O se ralliait au concours d'idées, tout en insistant sur la faisabilité et en rappelant quels étaient ses intérêts de propriétaire. Puis, à la suite d'un changement de personnes à la tête de son conseil d'administration – l'avocat radical Eugène Ruffy devenant son "homme fort" – le L-O annonce, coup de théâtre, qu'il a mandaté les architectes Mangeat et Botta

pour étudier, à ses frais, hors-concours, mais aux conditions du concours, un nouveau plan d'extension. Les architectes vaudois par leur société professionnelle, de manière caponne, annoncent alors que, dans ce cas, ils ne participeront pas à un concours faussé par inégalité de traitement. Un (Mangeat), serait payé, avec des perspectives de mandat de réalisation: les autres s'exposeraient aux risques du concours, gratuitement, en ayant de faibles perspectives d'obtenir des mandats. Avec l'obstination qui caractérise sa nouvelle direction, le L-O persiste. La Municipalité décide alors de retirer son préavis et d'organiser un concours en deux tours: des projets sommaires permettraient de sélectionner des idées dignes d'être poussées jusqu'au détail; puis ce serait le deuxième tour, rétribué plus largement.

La Municipalité capitule

Sur ces entrefaites, le L-O met à l'enquête une halle provisoire destinée à abriter un grand magasin pendant sa transformation et, pour dix ans, un parking métallique, à plusieurs niveaux, sans façade, avec voitures sur la toiture. Et la Municipalité accepte.

Où donc a passé l'attitude de fier refus destiné à provoquer rapidement le nouveau plan? Pourquoi, le L-O étant demandeur, accepter ses conditions sans négociation sur l'organisation du concours? Pourquoi cette faiblesse du pouvoir politique? Comment le syndic de Lausanne peut-il laisser aller? Déjà l'élan de janvier se perd dans les sables.

Aux frais de la princesse

■ (mam) "Moins d'Etat, plus de brochures". La semaine dernière, DP signalait les deux plaquettes du conseiller d'Etat vaudois Raymond Junod, destinées à donner la couleur vert sapin à sa campagne nationale. C'est maintenant au tour du genevois Guy-Olivier Segond de faire campagne aux frais du contribuable, en sortant une plaquette sur les vingt ans

d'aide de la Ville à la coopération au développement. Dans un article au ton inhabituellement persifleur, le *Journal de Genève* note que "cette plaquette, dont le luxe prestigieux conviendrait mieux à la propagande d'un grand bijoutier, a coûté au bas mot 50 000 francs. C'est une sacrée coopération des contribuables au développement... de la carrière politique de M. Segond!"

Même les radicaux trouvent parfois de bons côtés au "plus d'Etat", quand il permet d'user de la chose publique comme d'une propriété personnelle.